

La lettre de PERSAC

31

RECTO

- Site internet / SIMER.
- Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 25.09.2023.

VERSO

- Grand repas, ateliers numériques.
- Fête du pain de La Cruzette.
- Dates à retenir.

Septembre 2023



Le nouveau site internet de PERSAC est enfin prêt !

Après un long moment de réflexion et des essais dans plusieurs directions, le nouveau site internet est prêt. Nous avons été guidés par une professionnelle efficace et inspirée. Persac.fr change donc d'aspect mais aussi d'ergonomie et de contenus. Nous aimerions que chaque professionnel, chaque président d'association et d'une manière plus générale toute personne susceptible de relever des erreurs de noms, adresses ou numéros de téléphone vérifie et prévienne la mairie pour qu'elle effectue ces corrections. Merci pour cette attention au regard de l'énorme travail effectué pour que cet outil numérique soit le plus pertinent et le plus précis possible. **N'oubliez pas de vous inscrire à la nouvelle "news letter"** pour recevoir la version numérique de cette lettre et le PERSAC'tualités !

Le ramassage des poubelles en temps et en heure !

Suite à différentes réclamations à propos des passages matinaux des camions de collecte des déchets, le S.I.M.E.R rapelle aux usagers qu'il est mentionné que les containers et sacs doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage.



Le conseil municipal du lundi 25 septembre 2023 a décidé

- à la majorité, par 12 pour, d'approuver le déclassement d'un ancien chemin rural public situé au lieu-dit « les Chétifs Agoulins » pour le faire entrer dans le domaine privé communal.
- à la majorité, par 12 pour et 1 abstention, de voter la Décision Modificative N°2 sur le Budget Principal de l'exercice 2023, concernant la somme de 4 152,00 € pour corriger le numéro du chapitre de 040 au lieu de 041.
- à la majorité, par 12 pour, d'accepter les modalités d'aliénation de l'ancien chemin rural « les Chétifs Agoulins », le tracé ne s'incluant dans aucune boucle de randonnée et de fixer son prix à 0,30€/le m² TTC.
- à l'unanimité d'accepte l'encaissement du chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de 3 000 € relatif au sinistre de la citerne d'eau incendié à la Sillardière de Bagneux, éventrée, le jeudi 15 juin 2023.
- par 11 voix pour et 2 abstentions, d'approuver la modification des statuts du Syndicat Energie Vienne pour : la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, l'exploitation et la gestion de l'éclairage public et la fourniture d'électricité des installations.
- à l'unanimité de voter la Décision Modificative N°3 sur le Budget Principal de l'exercice 2023, dans l'opération 1047 « Matériel et Mobilier ». Il a été prévu 14 000€, or des devis non budgétisés ont été signés. Ces dépenses n'étaient pas inscrites au budget lors de la réunion du 27 mars.
- à la majorité, par 11 voix pour et 2 abstentions de transférer au Syndicat Energie Vienne la compétence intégrale « éclairage public » telle que définie à l'article 6.3 des statuts modifiés, à compter du 1er janvier 2025, et d'inscrire au budget 2025 la participation financière qui lui sera versée.
- à l'unanimité de voter la Décision Modificative N°4 sur le Budget Principal de l'exercice 2023 pour provisionner la facture de la CCVG liée au sinistre de la défense incendie à La Sillardière.
- à l'unanimité de signer la convention relative aux activités périscolaires pour la période du 11 septembre 2023 au 22 décembre 2023. Le budget prévisionnel est estimé à 2 749,20€.

Ce résumé
va à l'essentiel,
pour plus de précisions
RDV sur persac.fr

Le Grand Repas

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, en partenariat avec Sud Vienne Poitou, la CCVG propose l'événement « **Le Grand Repas** » le **19 octobre** prochain. Cet événement consiste à proposer aux habitants d'un même territoire un même menu conçu à partir de produits locaux et de saison. Les responsables des cantines scolaires du RPI ont souhaité participer à cet événement.



Ateliers numériques

Des **ateliers numériques gratuits** sont disponibles dans votre commune

DÉCOUVREZ APPRENEZ PRATIQUÉZ

Les ateliers numériques auront lieu à

Usson-du-Poitou : 26/10 - 10h00
Nérignac : 07/12 - 10h00

pour plus d'informations
contactez nous au 05.49.91.87.95
ou par email à conseillers.numeriques@ccvg86.fr



PERSAC FETE DU PAIN LA CROUZETTE

14 / 15 OCTOBRE 2023

SAMEDI 14 OCTOBRE

BROCANTE

1,50 € ML hors abri ou 2,00 € ML sous barnum

Réservation : 05 49 84 30 75

Cuisson du pain / Grimoles / Broyés / Carrés de Pommes / Jus de Pommes

DIMANCHE 15 OCTOBRE

ARTISANAT ET ANIMATIONS

1,50 € ML hors abri ou 2,00 € ML sous barnum

Cuisson du pain / Grimoles / Broyés / Carrés de Pommes / Crêpes / Jus de Pommes

12 h : Repas Méchoui ou Jambon braisé réservation obligatoire

Réservation chez les commerçants jusqu'au 10 octobre 2023
ou au 06 87 01 47 32 / 05 49 48 39 73 / 05 49 84 30 75

Repas sous barnum

Ou Vente de plateaux repas

14h Country Persac

15 h 30 : Spectacle MJC21

« Ce n'est pas que des salades »
par Les Philosophes Barbares



Organisé par la **mpt**
Mairies pour Persac
Votre Président Rémi PASQUET

DATES à RETENIR

14
15

10

23

Fête du pain

-à La crouzette

Brocante, marché artisanal,
méchoui et spectacle

23

10

23

Conseil municipal

-vous pouvez envoyer vos
questions par l'intermédiaire
du site "persac.fr"

26

10

23

Ateliers numériques gratuits

- 10h00 à Usson-du-Poitou

11

11

23

105e anniversaire

de l'Armistice du 11
novembre 1918

- 11h00 place de l'église



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



persac@departement86.fr - persac.fr



05.49.48.47.15

